



Conseil supérieur
de la fonction
militaire



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Conseil supérieur de la fonction militaire

97^{ème} session – 21 au 25 novembre 2016

Avis du Conseil

lu au ministre en séance plénière

le vendredi 25 novembre 2016

Avis lu par le lieutenant-colonel Stéphane STANGHELLINI, secrétaire de session.

Monsieur le ministre, le Conseil s'est réuni à l'occasion de cette 97^{ème} session.

L'ensemble des textes a reçu un avis favorable avec ou sans observation. Certains d'entre eux ont reçu les remarques suivantes que nous tenons à porter à votre attention :

➤ **Projet de décret portant mise en œuvre de la mesure dite du « transfert primes/points » pour les militaires**

Le Conseil demande :

- l'alignement du calendrier prévu au profit de la Gendarmerie à l'ensemble des FAFR.
- un clair énoncé de l'ensemble des primes et indemnités pris en compte dans le cadre du transfert primes/points.
- l'exclusion de la totalité des indemnités non imposables et primes de milieu de l'assiette de l'abattement forfaitaire.

➤ **Projet de décret portant diverses mesures statutaires relatives aux corps d'officiers de la gendarmerie nationale.**

Le Conseil demande :

- la mise en place d'une classe fonctionnelle relative aux sous-officiers supérieurs et officiers mariniers supérieurs de l'ensemble des Forces Armées et Formations Rattachées occupant un emploi comportant l'exercice de responsabilités supérieures.
- la consultation des Conseils de la Fonction Militaire dans l'élaboration de la liste des catégories d'emploi ouvrant l'accès à la classe fonctionnelle du grade de commandant ou équivalent.
- le maintien des conditions actuelles d'années de service pour le recrutement des officiers de gendarmerie parmi les sous-officiers de gendarmerie, et pour celui des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale. Ce maintien garantirait un meilleur accès aux échelons fonctionnels pour ces officiers.

➤ **Projet de décret modifiant le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie.**

Le Conseil est défavorable aux dispositions transitoires de reclassement des majors proposées dans ce texte.

➤ **Projet de décret portant diverses dispositions statutaires applicables aux corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.**

Le Conseil est défavorable aux dispositions transitoires de reclassement des majors proposées dans ce texte.

- **Projet de décret portant création d'une prime de fidélité et d'autres mesures d'encouragement au profit des réservistes exerçant une activité au titre de leur engagement dans la réserve opérationnelle.**

Le Conseil souhaite l'extension de la mesure aux organismes de formations autres que ceux du ministère de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, je vais à présent vous donner lecture de l'avis rendu par le Conseil en matière de condition militaire.

Monsieur le ministre, sans préjuger des mesures qui pourront tout à l'heure nous être annoncées par le Président de la République, le Conseil souhaite obtenir des réponses aux propositions formulées dans la feuille de route à l'occasion de la 96^{ème} session. Certaines mesures nous tiennent particulièrement à cœur, comme la revalorisation du taux journalier du TAOPC. Le Conseil souhaite également connaître les réponses de votre administration à quelques problématiques formulées à l'occasion des deux réunions du groupe de liaison avec le secrétaire général pour l'administration et l'état-major des armées en janvier 2016. Celles-ci sont relatives au statut juridique des quartiers libres et aux marques de reconnaissance demandées à cette occasion.

Monsieur le ministre, nous allons vous rendre compte maintenant d'un certain nombre de difficultés et d'inquiétudes, dont une partie vous a déjà été rapportée et qui affectent de manière persistante le moral du militaire et de sa famille.

Systemes de paiement de la solde :

Les dysfonctionnements perdurent avec 10 % des soldes payées par intervention manuelle. Le Conseil déplore une nouvelle fois cette situation et vous fait part parallèlement de son inquiétude concernant le déploiement, le fonctionnement et la fiabilité de Source Solde.

Par ailleurs, les problèmes générés par Louvois créent pour les intéressés un certain nombre de difficultés, en particulier d'ordre financier ou liées aux prestations familiales. Le Conseil demande la compensation de ces préjudices.

Enfin, compte tenu des difficultés inhérentes aux systèmes de paiement actuels le Conseil vous fait part de son inquiétude quant à l'intégration des nouvelles mesures liées à la transposition du PPCR, ainsi qu'au futur prélèvement de l'impôt à la source prévu à ce jour pour janvier 2018.

PPCR :

Le Conseil accueille favorablement la transposition des mesures relatives au transfert prime/point, élément clé du rapport Moreau de 2013. Il tient toutefois à souligner son indéfectible attachement aux spécificités du métier des armes et souhaite une transposition en cohérence avec cet élément fondamental de notre identité. Autre élément du rapport précité, l'allongement de la période de référence pour le calcul des pensions de retraite constituerait pour la communauté militaire un recul sans précédent.

Conditions de vie des militaires :

- Le HCECM, dans son 10^{ème} rapport, constate que le niveau de vie moyen des ménages militaires est inférieur à celui des ménages civils, du fait en particulier de la carrière du conjoint pénalisée par la mobilité géographique du militaire et ce, quelle que soit sa catégorie. Aussi, le Conseil propose que soient étudiées diverses pistes visant à accompagner plus précisément le conjoint du militaire lorsque ce dernier est muté (primes, aides au reclassement, bourse d'emploi...).

- La situation des divorcés dans les armées fait l'objet de nombreuses remarques depuis plusieurs années. Le Conseil appelle de nouveau votre attention sur les conséquences de leur mobilité sur les conditions d'attribution ou de maintien des logements pour ces personnels qui peuvent conduire à la perte de la garde partagée.
- Concernant le logement, tout particulièrement en Ile de France et malgré le fort investissement consenti par le ministère, l'offre ne répond toujours pas aux besoins du fait d'une localisation, d'un type ou de loyers en décalage avec les attentes des militaires. Le Conseil préconise par ailleurs que soit étendu le principe de la colocation aux logements SNI.
- Pour l'hébergement, le maintien des efforts de rénovation est impératif car il existe encore trop de quartiers militaires où le signalement de la vétusté voire de l'insalubrité n'est pas suivi d'actions correctives.

Au-delà de ce constat, le Conseil vous fait part de son incompréhension quant au devenir des emprises aliénées de la défense, tout particulièrement en région parisienne et à Paris *intra-muros*, dont certaines auraient pu être aménagées au bénéfice des militaires, célibataires ou célibataires géographiques, alors que le déficit de l'offre est particulièrement criant.

- Dans le cadre des restructurations, le Conseil rappelle son souhait de voir la convention SEVELOR correctement appliquée.
- Le Conseil souhaite voir renforcés les droits civils et le droit d'expression des militaires, afin de conforter leur place en tant que citoyens. Il demande que les conclusions de la 92^{ème} session se concrétisent par des mesures nouvelles.

Action sociale :

Le Conseil demande une meilleure adéquation de l'offre de garde d'enfant aux horaires atypiques, en particulier au bénéfice des familles monoparentales. Au-delà de cette mesure, le Conseil souhaite que dès son installation, le nouveau CSFM lance une étude sur les prestations sociales actuelles offertes par l'ASA et l'IGESA et avance des propositions pour de nouvelles prestations ou des évolutions de celles existantes.

Reconnaissance :

Le Conseil demande une reconnaissance claire des syndromes post-traumatiques en tant que blessures de guerres homologuées, y compris pour l'obtention des ordres nationaux.

Questions financières, indiciaires et indemnitaires :

- En cohérence avec les préconisations du 10^{ème} rapport du HCECM et les propositions de certains parlementaires, le Conseil demande la prise en compte du caractère exceptionnel des opérations intérieures, dans le contexte de menace élevée que nous

connaissons tous. Une de ces mesures pourrait être la défiscalisation d'indemnités telles que l'ISC perçue pour l'opération Sentinelle.

- Le Conseil demande l'application de la clause de stage à l'ensemble des militaires entrés en service avant 2014 et n'ayant pas atteint 15 ans de service.

Conditions de travail :

- Depuis une délibération de juin 2016, la région PACA fait bénéficier l'ensemble des militaires de la gratuité des transports régionaux sur leur trajet domicile-travail, considérant que leur présence concourt à la sécurisation des personnes et des biens. Le Conseil souhaite l'engagement du ministère de la défense afin que ce dispositif soit repris par l'ensemble des collectivités régionales.
- Pour l'opération Sentinelle et dans le cadre du plan d'amélioration de la condition militaire, a été annoncée l'arrivée de matériels mieux adaptés (gilets pare-balles légers). Les constats montrent qu'elle ne s'est pas encore traduite par une mise à disposition généralisée et nous demandons donc une mise en place de ces matériels dans les meilleurs délais, afin d'optimiser les conditions d'exercice de la mission et préserver la santé du militaire.

Enfin, le Conseil prend acte de l'évolution positive des conditions d'hébergement proposées aux militaires sur le terrain, même si celles-ci restent encore perfectibles.

Reconversion :

Une reconversion efficace reste un outil indispensable à une bonne gestion des effectifs militaires. Aussi, le Conseil considère comme primordial d'offrir à l'ensemble du personnel quittant l'institution une visibilité optimale sur les moyens qui leur sont offerts. A ce titre, le Conseil vous fait part de son incompréhension quant au retard accumulé dans l'attribution de la carte professionnelle de sécurité aux militaires du rang, demande déjà formulée à de nombreuses reprises et qui n'aboutit toujours pas, malgré votre engagement. Par ailleurs, indépendamment de la position défavorable du secrétaire général pour l'administration et en conformité avec les conclusions du 10^{ème} rapport du HCECM, il souhaite l'augmentation du nombre de reconversions dans la fonction publique, dans les autres ministères et préconise que les postes vacants inscrits à la bourse nationale des emplois puissent être immédiatement ouverts à la reconversion par le biais de l'article L.4139-2, notamment pour permettre les reconversions locales.

Monsieur le ministre, cet avis de la 97^{ème} session vient conclure une étape importante de l'histoire du Conseil Supérieur de la Fonction Militaire, qui entamera une nouvelle vie sous une forme professionnalisée à compter de janvier 2017. Les membres du Conseil sont fiers de leurs contributions à l'amélioration de la condition du personnel militaire.

Arrivé au terme de cette première étape de la concertation ministérielle ouverte en 1970, le Conseil tient à vous remercier pour l'appui dont il a pu disposer à de nombreuses reprises auprès de vous-même et de votre administration, pour faire valoir ses propositions.

Monsieur le ministre, nous sommes persuadés que vous aurez toujours à cœur de défendre le statut militaire et son unicité, auxquels nous sommes fondamentalement attachés, ainsi que les spécificités de notre métier exigeant, unique et dont l'exercice fait notre fierté et notre honneur.

Monsieur le ministre, le Conseil vous a rendu son avis.